



Tentative de dégradation sur mon véhicule

Par **Melanie**, le **09/06/2009** à **10:10**

Bonjour,

Depuis quelques temps dans mon village, un ou des individus crèvent des pneus de voiture. Hier j'ai découvert un "gros" bout de verre posé intentionnellement sous mon pneu. Ma voiture était garée devant mon domicile. Sur le bout de verre, il y a du sang; je l'ai conservé.

Je compte aller à la mairie pour faire part de l'incident.

Que dois-je faire pour éviter que d'autres personnes soient victimes (faire un communiqué pour les habitants)? Serait-il intéressant que j'aille porter plainte contre X ou non (la police ayant surement d'autres problèmes à régler, ce qui est surement le cas!!).

Cordialement

Par **wolf**, le **09/06/2009** à **10:18**

Bonjour.

Le problème étant qu'aller à la police, je ne vois pas sous quel motif.

Le bout de verre n'ayant rien fait, et n'ayant pas servi à crever vos pneus, ni même à rayer la peinture.

Ce serait faire un procès d'intention.

D'autre part, oui, vous pouvez faire part de vos observations à la Mairie, d'autant qu'il y aurait eu d'autres voitures qui auraient subi des crevaisons volontaires... Mais après, comment la Mairie va-t-elle se servir de votre signalement....

Par **Melanie**, le **09/06/2009** à **12:46**

Merci de votre réponse!

Cordialement

Par **cram67**, le **15/06/2009** à **17:36**

Pour quel motif voulez-vous aller voir la police ? Pour avoir trouvé un bout de verre avec du sang sous votre pneumatique ?

Aucune plainte ne peut être prise, le code pénal ne prévoit pas le "tentative" pour les dégradations.

A vous de voir si les pneumatiques des autres automobilistes ont été crévés à l'aide de tessons de verre... Néanmoins, il est difficile de crever un "pneu" avec un tesson de verre, en général on utilise des clous, vis, couteaux, etc ...

Par **wolf**, le **15/06/2009** à **23:43**

Tout se résume dans l'intention de...

A l'exception que là, il ne s'agit pas d'une personne prise sur le fait de faire quelque chose, en ayant préparé le fait de le faire, mais d'un simple bout de verre.

Comme le dit cram67, crever un pneu avec un morceau de verre, relèverait de l'exploit. Tout juste le poids du véhicule écraserait avec la roue ce morceau de verre... ;)

Lorsqu'il y a eu un accident, et qu'il y a des morceaux de verre au sol, et que vous roulez dessus, que je sache, cela ne crève pas vos pneus. Là c'est identique, même si le morceau de verre était positionné d'une manière étrange, cela n'aurait pas entamé la gomme du dit pneu ;)